

RÈGLEMENT DU CONCOURS

- 1) Les classes participantes doivent faire partie de la Commission scolaire De La Jonquière;
- 2) La réalisation de l'œuvre doit être fait en 3D;
- 3) L'œuvre doit être stable.
- 4) Les dimensions maximales de l'œuvre : 30 cm (largeur), par 30 cm (profondeur), par 30 cm (hauteur).
- 5) La créature doit provenir d'un pays terrestre existant;
- 6) L'œuvre doit contenir des indices et des liens avec son pays d'origine;
- 7) Tous les matériaux sont permis pour donner naissance à l'œuvre, sauf la nourriture périssable ou odorante. Aucune installation électrique n'est permise.
- 8) Le nombre d'œuvres permises* par école, que vous devrez sélectionner, et le moyen de transport de celles-ci vous sera communiqué dans la semaine du 14 novembre 2016.
- 9) Chacunes des oeuvres doivent être identifiées et fixes à celle-ci à l'aide des étiquettes que vous trouverez en annexe.

*Il est important de respecter le nombre d'oeuvres permises car les espaces d'expositions sont restreintes.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- ◆ **Respect des règlements du concours** (format, stabilité, étiquette) / 15 points
- ◆ **Cohérence** (reconnaissance du pays d'origine) / 15 points
- ◆ **Qualité de réalisation** (niveau de difficulté) / 25 points
- ◆ **Qualité de la recherche** (indices et liens) / 15 points
- ◆ **Créativité et originalité** / 30 points

ENTENTE SUR LE DÉVELOPPEMENT CULTUREL DE SAGUENAY
PROGRAMME CULTURE ÉDUCATION